
Annexe au rapport financier 2019

Comptes réglementaires

■ Structure du rapport

Le rapport 2019 de la Poste comprend les documents suivants:

- Rapport de gestion de la Poste
- Rapport financier de la Poste (soit le présent document composé des parties suivantes: rapport annuel, gouvernance d'entreprise et comptes annuels du groupe, de La Poste Suisse SA et de PostFinance SA)
- Rapport de gestion de PostFinance SA
- Rapport de durabilité (rapport conforme aux directives de la Global Reporting Initiative)
- Chiffres clés du rapport de gestion

Tous les documents du rapport peuvent être consultés en ligne et téléchargés à l'adresse www.poste.ch/rapportdegestion. Le rapport de gestion et le rapport financier sont également disponibles sous forme imprimée.

■ Langues

Le rapport de gestion et le rapport financier de la Poste sont publiés en allemand, en anglais, en français et en italien. Seule la version allemande fait foi.

Comptes réglementaires

Selon l'article 19, alinéa 2, de la loi du 17 décembre 2010 sur la poste (LPO), la Poste est tenue de présenter sa comptabilité de telle façon que les coûts et le produit de chaque prestation puissent être attestés. L'ordonnance du 29 août 2012 sur la poste (OPO) concrétise ces prescriptions et réglemente le calcul des coûts nets découlant de l'obligation de fournir le service universel.

Les coûts nets sont déterminés en comparant le résultat hypothétique que réaliserait la Poste en l'absence de l'obligation de fournir le service universel et le résultat effectivement réalisé. Ils correspondent à la différence entre les coûts qui seraient évités et les recettes qui ne seraient pas générées si le service universel n'était pas fourni. En 2019, ces coûts nets se sont élevés à 281 millions de francs.

La Poste peut compenser les coûts nets de l'exercice précédent entre les différentes unités d'entreprise et les sociétés du groupe (compensation des coûts nets). En 2019 la compensation des coûts nets entre les unités d'entreprise (segments) a atteint 71 millions de francs. Avec la compensation des coûts nets, la Poste répartit la charge du service universel entre les services et les segments qui sont le mieux à même de la supporter. La compensation des coûts nets n'a certes pas d'incidence sur le résultat financier du groupe, mais se répercute par contre sur les résultats des segments PostFinance, PostLogistics et PostMail.

L'entreprise de révision Ernst & Young SA contrôle chaque année à l'intention de la PostCom le calcul des coûts nets, la compensation desdits coûts, la présentation des comptes ainsi que le respect de l'interdiction des subventions croisées.

La Poste a présenté le calcul des coûts nets 2019 à la PostCom conformément aux dispositions de l'article 58 OPO. La PostCom a approuvé ce calcul en date du 12 mai 2020.

Rapport annuel 2019 de la PostCom:

www.postcom.admin.ch/fr/documentation/rapports-annuels

La Poste Suisse SA
Wankdorfallee 4
Case postale
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 58 338 11 11
www.poste.ch

LA POSTE 